



# Fracture de côte(s) isolée (hors polytraumatisme)

## i après avis de la HAS[1]

Pour vous aider dans votre prescription d'arrêt de travail et faciliter le dialogue avec votre patient, des durées de référence vous sont proposées.

Elles sont indicatives et, bien sûr, à adapter en fonction de la situation de chaque patient. Une fracture de côte peut ne pas nécessiter d'arrêt de travail.

Type d'emploi			Durée de référence*	
			1 à 3 côtes	+ de 3 côtes
Travail sédentaire			7 jours	14 jours
Travail physique léger	Amplitude des rotations du tronc modérée	Charge ponctuelle < 10 kg Charge répétée < 5 kg	14 jours	21 jours
Travail physique modéré		Charge ponctuelle < 25kg Charge répétée < 10kg	21 jours	35 jours
Travail physique lourd	Amplitude des rotations du tronc importante	Charge > 25kg	28 jours	42 jours

<sup>\*</sup> Durée à l'issue de laquelle la majorité des patients est capable de reprendre un travail. Cette durée est modulable en fonction des complications ou comorbidités du patient.

#### La durée de l'arrêt initial est à adapter selon :

- · l'âge du patient,
- le déplacement de la fracture et les complications éventuelles (hémothorax, pneumothorax, volet costal, lésion de vaisseaux...),
- l'intensité de la gêne douloureuse,
- la nécessité de travailler au-dessus du plan des épaules,
- les possibilités d'adaptation ou de modification du poste de travail par l'entreprise, notamment pour les postes très physiques,
- la nécessité de conduire un véhicule pour les trajets ou l'emploi.





#### Restauration des capacités fonctionnelles

Les fractures simples sont généralement d'évolution bénigne en 6 à 8 semaines, mais la reprise du travail peut intervenir avant la consolidation.

Une rééducation respiratoire peut être nécessaire en cas de fractures multiples ou de complication.

Votre patient a-t-il reçu une information rassurante pour lui permettre de reprendre ses activités sans appréhension?

### Reprise des activités professionnelles

En fonction de l'intensité de la douleur et de la gêne respiratoire, un aménagement temporaire du poste de travail peut être nécessaire.

Il est à mettre en place en partenariat avec le médecin du travail.

La question de la reprise de l'emploi a-t-elle été abordée dès le début de l'arrêt ?

#### Reprise des activités sportives et de loisir

La reprise des activités peut se faire progressivement dès la diminution de la gêne respiratoire. Votre patient a-t-il été informé des délais de reprise des activités sportives et de loisir?

#### Sources :

Arrêt de travail en traumatologie, barème indicatif, F. Valette, 2010.
Official Disability Guidelines, 2013 18<sup>th</sup> Medical Disability Advisor, Reed group, 5<sup>th</sup> Edition, 2005.
Travail sécuritaire NB, Lignes directrices en matière de durée d'invalidité du Nouveau-Brunswick, 2009.

[1] www.has-sante.fr

